

# **DISCOURS DE RENTRÉE DU PARQUET AUPRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE**

vendredi 27 janvier 2023

## ***Installation des juges réélus :***

Sept juges ont été réélus, Mesdames Brigitte SIVERA et Sarah CURTET ainsi que Messieurs Claude DEYMONNAZ, Philippe JEANNEL, Philippe PASTEUR, Olivier PARDON et Jean-Pierre CREST. Je les félicite pour leur implication au service de la justice consulaire.

Quatre nouveaux juges rejoignent votre tribunal de commerce, Madame Raphaële LECESNE et Messieurs Pascal FAURE, François BAZES et Frédéric RAVASSARD. Je les remercie pour leur engagement bénévole au service de la justice commerciale.

Madame la présidente, j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise demander à Monsieur le greffier-associé de lire le procès-verbal d'élection des nouveaux juges, et les déclarer officiellement installés dans leur fonctions.

## ***Discours sur l'activité 2022 :***

Monsieur le premier président,  
Monsieur le procureur général,  
Madame la secrétaire générale représentant Monsieur le préfet,  
Mesdames, Messieurs les élus et hautes autorités,  
Monsieur le bâtonnier, Madame la vice-bâtonnière,  
Mesdames, Messieurs,

La COVID reste présente et s'associe aux autres maladies de l'hiver, mais nous pouvons désormais nous réunir pour cette rentrée solennelle, ce qui me réjouit particulièrement.

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence qui nous honore et qui marque l'intérêt que vous portez au tribunal de commerce.

Mon discours de l'année dernière avait suivi de quelques mois mon entrée en fonction comme procureur de la République adjoint chargé du contentieux économique et financier.

Je tiens à saluer le départ d'Alice Juramy, substitue générale qui était mon interlocutrice au parquet général et qui m'a toujours conseillé et soutenu. Elle a été

recrutée par le parquet national financier, ce qui suffit à démontrer sa qualité professionnelle reconnue.

Françoise Benezech, avocate générale expérimentée, est désormais ma référente au parquet général et je la remercie pour le temps et la bienveillance qu'elle me consacre pour le suivi des affaires les plus sensibles.

Vous l'avez compris, le parquet est une véritable équipe, autant au tribunal qu'à la cour, et je salue également la confiance dont me gratifie Eric Vaillant, mon procureur de la République.

Madame la présidente, je vous félicite pour le renouvellement de votre mandat de présidence. Je vous ai vu travailler durant toute une année avec les vice-présidents et les juges consulaires, et je tiens à vous dire, à toutes et tous, mon admiration.

Admiration, car vous associez bénévolat et compétence, connaissance approfondie des entreprises et maîtrise de la procédure, pragmatisme et capacité juridique, humanité et technicité.

Je tiens à remercier tous ceux qui concourent à votre œuvre de justice et particulièrement les deux greffiers-associés et le personnel de greffe du tribunal de commerce, les mandataires et les administrateurs judiciaires, les commissaires-priseurs et les avocats.

Durant cette année, j'ai pu mesurer ce que signifie l'action du parquet pour faire respecter l'ordre public économique.

Notre économie repose sur la liberté d'entreprendre, mais dans le cadre d'une égalité des règles pour tous.

La liberté d'entreprendre ne doit pas se traduire par la négation des droits des créanciers et des salariés, ou par le refus de payer les impôts et les cotisations sociales qui permettent la bonne marche de la société.

En 2022, j'ai déposé plusieurs requêtes aux fins d'assigner des entreprises en redressement judiciaire. Dans un cas, une entreprise restait en procédure de sauvegarde alors qu'un état de cessation des paiements avait pourtant été constaté. Dans une deuxième situation, le propriétaire d'un hôtel avait abandonné ses salariés en ne les payant plus et avait déserté toute responsabilité de gestion. Deux autres requêtes concernent une grande enseigne de sport dont dépendent plus de 2.000 salariés et que vous avez encore à connaître.

Chaque fois que cela a été nécessaire, le parquet a demandé la saisine du tribunal de commerce, afin que cessent des dérives et que votre tribunal puisse statuer en toute connaissance de cause.

Au fil des audiences, j'ai été marqué par la variété des situations. Dans leur immense majorité, les entrepreneurs ont un attachement viscéral à leur entreprise. Ils sont souvent prêts à tout sacrifier pour elle, leur argent, l'argent de leurs proches et de leurs

amis, leur vie privée et leur santé. Ils forcent l'admiration. Mais il faut parfois les arrêter avant qu'ils ne se fracassent sur un mur de dettes et sombrent dans le désespoir. Avec l'aide des mandataires et des administrateurs judiciaires, vous savez leur faire entendre raison et les accompagner dans un constat objectif menant à une liquidation judiciaire respectant leur sensibilité et saluant leur courage.

Quelques rares situations appellent des sanctions, tant les irrégularités voire les malversations sont flagrantes. A ce titre, je remercie les mandataires judiciaires pour leurs rapports d'alerte qui me permettent d'ordonner des enquêtes. Là aussi, le parquet prend ses responsabilités, car les citations aux fins d'interdiction de gérer émanent très majoritairement du ministère public.

Je tiens encore à souligner l'exceptionnelle qualité du travail de chacun, qui fait de votre tribunal de commerce un exemple en la matière.

En 2023, le tribunal de commerce de Grenoble rendra des décisions graves qui impliqueront des entreprises de premier plan. Le parquet sera à vos côtés pour contribuer à la justice de qualité que vous rendez.

Recevez mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, avec le souhait d'une bonne santé qui vous permettra de vous impliquer pleinement dans votre mission juridictionnelle et de profiter des bons moments de la vie.

Madame la présidente, j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise déclarer close l'année judiciaire 2022 et ouverte l'année judiciaire 2023, me donner acte de mes réquisitions, et dire que du tout il sera dressé procès-verbal conformément à la loi.

François TOURET – DE COUCY  
procureur de la République adjoint